

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.146

L'An Deux Mille Deux, le 13 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

6 NOVEMBRE 2002

6 NOVEMBRE 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par M. BUJARD
M. FAVRE représenté par Melle BARRAUD-DUCHERON
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : MARCHE CENTRAL DE ROYAN : CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SEMDAS
COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE ANNEE 2001

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 30 Mars 2000, le Conseil Municipal a décidé de confier, par mandat, la maîtrise d'ouvrage pour la rénovation et la mise aux normes du Marché Central de ROYAN à la SEMDAS.

Conformément à l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 28 de la convention de mandat, la SEMDAS doit fournir un compte-rendu annuel à la Collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le compte-rendu annuel à la Collectivité dressé par la SEMDAS pour l'année 2001,
- APRES en avois délibéré,

D E C I D E

- d'approuver ledit compte-rendu annuel établi par la SEMDAS pour l'année 2001.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 novembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS